

LES ACCORDS

LA SUITE

**A VENIR :**

**La P.E.A.**



*Dixit :*

La PRIME du CORPS d'ENCADREMENT  
et d'APPLICATION

**ENTERINEE PAR  
LA CONCURRENCE**

(Accords de 2008).

La PEA représente la fusion  
de l'allocation de maîtrise,  
de l'indemnité compensatoire  
(PIDF) et de

**l'indemnité spécifique (ARTT)**

**La CFTC-Police,  
consciente de la perversité  
d'un tel amalgame,  
s'oppose à la suppression  
de l'indemnité spécifique  
et propose que la PEA  
soit calquée sur  
l'allocation de service.**

**RAPPELEZ-VOUS ....**

La CFTC-Police a fait valoir son  
amendement sur cette disposition  
avant que d'autres ne signent...

Le Bulletin CFTC-Police - Décembre 2008 -

« ...pour la CFTC-Police, il n'est pas  
concevable d'englober d'une part,  
des rémunérations représentatives  
de contraintes liées au statut  
particulier de la profession et,  
d'autre part, la rémunération d'un  
temps de travail effectif tel que  
l'indemnité spécifique correspondant  
au paiement des jours ARTT issus du  
dépassement de la durée légale de  
travail... »

**ET VOUS, QU'EN PENSEZ-VOUS**

